

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 17 décembre 2024 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du Conseil Communautaire 10 décembre 2024

Affichage du compte-rendu sommaire : 18 décembre 2024

Les organes délibérants des Communautés de Communes sont soumis aux dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux, en tant qu'elles ne sont pas contraires à des dispositions propres à ces établissements, en application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article renvoie notamment à l'article L. 2121-25 du même code qu'il convient de transposer en ce qui concerne l'affichage du compte rendu sommaire des séances des Conseils Communautaires, à défaut de disposition spécifique contraire. Ainsi, le compte rendu sommaire des séances de l'organe délibérant, comme pour le conseil municipal, doit être affiché dans les huit jours suivants au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur son site internet.

Le 17 décembre 2024 à 19h15, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 10 décembre 2024 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Christophe MÉZIÈRES, Alain Zimmermann (Auvers-sur-Oise), Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAÏLLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Alain DEVILLEBICHOT (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Cécile HEBERT-JACQUET (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Claude NOËL (donne pouvoir à M. Stephan LAZAROFF), Alain PASQUET (donne pouvoir à Brahim MOHA), Eric BAERT (donne pouvoir à M. Olivier DESLANDES), Christian PION (donne pouvoir à M. Alain DEVILLEBICHOT)

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

ABSENTS NON EXCUSÉS :

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Géraldine DUVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Assistait

Monsieur Grégory AUGER Directeur Financier

Valérie BEAULIEU Assistante de Direction

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20h00.



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024

L'ordre du jour portera sur :

- Point N°1 – Décision modificative Budget principal.
 - Point N°2 – Décision modificative Budget annexe ZAE.
 - Point N°3 – Régularisation d'opération sur exercice antérieurs.
 - Point N°4 – Annulation du titre 38 de 2020 Mutex CAREL.
 - Point N°5 – Subvention exceptionnelle pour ciné rural EPIAIS-RHUS.
 - Point N°6 – Ouverture de crédits budget principal.
 - Point N°7 – Ouverture de crédits budget annexe ZAE.
 - Point N°8 – Ouverture de crédits budget annexe OT.
 - Point N°9 – Versement du complément indemnitaire annuel (CIA).
 - Point N°10 – Rapport d'activités année 2023 : SMIRTOM.
 - Point N°11 – Rapport d'activités année 2023 : TRI ACTION.
 - Point N°12 – Rapport d'activités année 2023 : TRI OR.
 - Point N°13 – Autorisation de signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la Mairie de NESLES-LA-VALLÉE.
 - Point N°14 – Procès-verbal de mise à disposition de locaux pour la CCSI.
 - Point N°15 – Convention et projet de pacte territorial France Rénov du Val d'Oise.
 - Point N°16 – Règlement de fonctionnement pour la maison des familles.
 - Point N°17 – Créations d'emplois permanents CCSI et Office de Tourisme.
 - Point N°18 – Motion d'opposition sur le projet d'installation de l'entreprise HELIFIRST à l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles-en-Vexin
 - Point N°19 – Désaffectation parkings ZAE Ennery
- Informations diverses**

Informations diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024.

Décisions prises par Madame la Présidente depuis le dernier Conseil Communautaire (en application de la délibération N°2021-11-12 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2021 accordant délégation de pouvoirs à la Présidente) :

2024-14	Signature d'une convention entre la CCSI et la MSA d'Ile de France dans le cadre du projet grandir en milieu rural
2024-15	Signature de l'avenant 2 du lot 1 Bonnevie

2024-16	Signature de l'avenant 2 du lot du lot 2 – Murs à ossature bois – bardage relatif à la construction d'ateliers locatifs TPE, d'un espace coworking et bureaux au sein de la ZAE d'Ennery
2024-17	Signature de l'avenant n°2 du lot 3 – Charpente bois et couverture métallique relatif à la construction d'ateliers locatifs TPE, d'un espace coworking et bureaux au sein de la ZAE d'Ennery
2024-18	Signature de l'avenant n°1 – lot 4 relatif à la construction d'ateliers locatifs TPE, d'un espace coworking et bureaux au sein de la ZAE d'Ennery
2024-19	Signature de l'avenant n°1 – lot 5 relatif à la construction d'ateliers locatifs TPE, d'un espace coworking et bureaux au sein de la ZAE d'Ennery
2024-20	Signature de l'avenant n°1 – lot 11 relatif à la construction d'ateliers locatifs TPE, d'un espace coworking et bureaux au sein de la ZAE d'Ennery

Point n°1 – DM 1 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Grégory AUGER
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

➤ **MODIFIER** les crédits budgétaires de la façon suivante :

DM 1 CCSI

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188 : Autres frais divers	0.00 €	3 333.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	3 333.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-020 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au compte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 333.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 333.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	3 333.00 €	0.00 €	3 333.00 €
INVESTISSEMENT				
D-13011-020 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0.00 €	3 333.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	3 333.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-020 : Réseaux de voirie	0.00 €	23 320.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-020 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 700.00 €
R-2033-020 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 620.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	23 320.00 €	0.00 €	23 320.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	3 333.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 333.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458102-430 : FRANCE SERVICES	0.00 €	357.33 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458102 : FRANCE SERVICES	0.00 €	357.33 €	0.00 €	0.00 €
R-458202-430 : FRANCE SERVICES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	357.33 €
TOTAL R 458202 : FRANCE SERVICES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	357.33 €
Total INVESTISSEMENT	3 333.00 €	27 010.33 €	0.00 €	23 677.33 €
Total Général		27 010.33 €		27 010.33 €

APPROUVER la décision modificative n°1 du budget de la CCSI pour l'année 2024.

Point N°2 – DM 1 : BUDGET ANNEXE ZAE

C.R. Sommaire Conseil Communautaire 17/12/2024

Rapporteur : M. Grégory AUGER
 VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **MODIFIER** les crédits budgétaires de la façon suivante :

DM 1 ZAE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-6312 : Constructions (en cours)	0.00 €	864.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2033-020 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	864.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	864.00 €	0.00 €	864.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	864.00 €	0.00 €	864.00 €
Total Général		864.00 €		864.00 €

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE « Les Portes du VEXIN » pour l'année 2024.

Point n°3 – RÉGULARISATION D'OPÉRATION SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER** le comptable public :

À effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M57 de la CCSI par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

458101 à hauteur de 2 716,80 €
 28031 à hauteur de 29 673,00 €

À abonder le compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

13911 pour 3 334 €

Point n°4 – ANNULATION DU TITRE 38 DE 2020 MUTEX CAREL

Rapporteur : M. Grégory AUGER
 VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **DIRE** qu'il faut annuler la créance de 513.52 € à l'encontre de Mutex CAREL

- **DIRE** que La présente délibération sera notifiée à MUTEX CAREL et prendra effet à compter de sa date d'adoption.

Point n°5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR CINÉRURAL D'ÉPIAIS-RHUS

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A LA MAJORITÉ (M. Brahim MOHA ne prend pas part au vote)
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à ciné rural d'Épiais-Rhus de 600 €
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention, au mois de décembre 2024,
- **PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 au chapitre 65.

Point n°6 – OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Grégory AUGER
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER** donnée à la Présidente d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2025 avant le vote du budget primitif dans les conditions suivantes selon le tableau annexé à la présente délibération.

➤

➤ Chapitre	Crédits ouverts en 2024 hors RAR	Montant autorisé (25%)
20 - Immobilisation incorporelles	701 626.00	175 406.50
21 - Immobilisation corporelles	2 554 163.36	638 540.84
23- Immobilisation en cours	192 025.82	48 006.46
TOTAL	3 447 815.18	861 953.80

Point n°7 – OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGET ANNEXE ZAE

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **L'AUTORISER** donnée à la Présidente d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2025 avant le vote du budget primitif dans les conditions suivantes selon le tableau annexé à la présente délibération.

CHAPITRE	Crédits ouverts en 2024 hors RAR	Montant autorisé (25%)
21 Immobilisations corporelles	112 052.89 €	28 013.22 €
23 Immobilisations en cours	2 036 029.91 €	509 007.48 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 148 082.80 €	537 020.70 €

Point n°8 – OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **L'AUTORISER** donnée à la Présidente d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2025 avant le vote du budget primitif dans les conditions suivantes :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	Crédits ouverts en 2024	Montant autorisé (25%)
21	21838	Autre matériel informatique	27 216.70 €	6 804.18 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			27 216.70 €	6 804.18 €

Point n°9– VERSEMENT DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Rapporteur : M. Christophe BUATOIS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **PRÉCISER** le principe de versement en deux échéances du CIA : Le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) sera effectué en deux échéances distinctes sur l'année civile, afin de répartir l'effort



budgétaire et d'offrir aux agents une prime plus régulière. Chaque versement sera égal à 50 % du montant total du CIA pour l'année en cours.

- **AUTORISER** les modalités de versement :
 - **Première échéance** : Cette première moitié du CIA sera versée au mois de mai de chaque année.
 - **Deuxième échéance** : La deuxième moitié sera versée au mois de novembre de chaque année.

Point n°10– RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2023 : SYNDICAT SMIRTOM

Rapporteur : M. Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le rapport d'activités du syndicat SMIRTOM au titre de l'année 2023 (document annexé à la présente délibération) ,
- **AUTORISER** Mme la Présidente ou son représentant à notifier tous documents afférents.

Point n°11– RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2023 : SYNDICAT TRI ACTION

Rapporteur : M. Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le rapport d'activités du syndicat SMIRTOM au titre de l'année 2023 (document annexé à la présente délibération) ,
- **AUTORISER** Mme la Présidente ou son représentant à notifier tous documents afférents.

Point n°12– RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2023 : SYNDICAT TRI OR

Rapporteur : M. Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le rapport d'activités du syndicat SMIRTOM au titre de l'année 2023 (document annexé à la présente délibération) ,
- **AUTORISER** Mme la Présidente ou son représentant à notifier tous documents afférents.

Point n°13– AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA MAIRIE DE NESLES-LA-VALLÉE

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **VALIDER** l'annulation de l'ancienne convention
- **AUTORISER** Mme la Présidente de la CCSI à signer cette nouvelle convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Nesles-la-Vallée joint en annexe.

Point n°14– PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LA CCSI

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER** Mme la Présidente de la CCSI à signer le procès-verbal de mise à disposition de locaux entre la CCSI et la commune de Nesles-la-Vallée, annexé à la présente

Point n°15– CONVENTION ET PROJET DE PACTE TERRITORIAL France RÉNOVE DU VAL D'OISE

Rapporteur : M. Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **PRENDRE ACTE** du cadre de déploiement du nouveau service public de la rénovation de l'habitat « France Renov' », dont l'objectif est de faciliter l'accès à l'information aux usagers, de les orienter tout au long de leur projet et d'assurer un accompagnement spécifique des ménages aux revenus modestes sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ainsi que la lutte contre l'habitat dégradé.
- **APPROUVER** le principe que la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes soit cosignataire d'un Programme d'intérêt général pacte territorial France Renov' (PT-FR') en Val d'Oise sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Val d'Oise.
- **AUTORISER** à poursuivre les discussions engagées avec l'État, les partenaires de France renov' (ANAH, DRIHL, espaces conseil France renov'), les intercommunalités et le Département du Val d'Oise, pour construire ce pacte territorial départemental de déploiement du service public de la rénovation de l'habitat sur le Val d'Oise ;
- **DIRE** que le projet de pacte territorial départemental et sa convention intercommunale de déploiement seront soumis à notre instance pour approbation au cours du premier trimestre 2025.
- **AUTORISER** Mme la Présidente de la CCSI à signer les documents nécessaires.

Point n°16– RÉGÈLEMENT DE FONCTIONNEMENT POUR LA MAISON DES FAMILLES

Rapporteur : M. Stéphan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le règlement intérieur tel que présenté.
- **CONFIER** sa mise en œuvre et son suivi au comité de gestion de la Maison des Familles. De procéder à une révision annuelle du règlement si nécessaire.
- **PROCEDER** à une révision annuelle du règlement si nécessaire.

Point n°17– CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'intercommunalité.
- **AUTORISER** Madame la Présidente est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Point n°18 MOTION D'OPPOSITION SUR LE PROJET D'INSTALLATION DE L'ENTREPRISE HELIFIRST À L'AÉRODROME DE PONTOISE/CORMEILLES-EN-VEXIN

Rapporteur : M. Olivier DESLANDES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **S'OPPOSER** au projet de la société AEROPORT DE PARIS qui souhaite implanter la société HELIFIRST à l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles-en-Vexin
- **SALUER** la démarche de la Préfecture du Val d'Oise pour avoir organisé la réunion d'information du 31 juillet 2024 au cours de laquelle les Maires membres de la CCE ont été alertés sur ce projet

Point n°19 DÉSAFFECTATION PARKINGS ZAE ENNERY

Rapporteur : M. Eric COUPPÉ

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **PROCEDER** à la désaffectation des parkings situés sur la parcelle cadastrale AD 596, sur une superficie totale de 24 028 m², actuellement affectée à l'usage de stationnement public.
- **AUTORISER** la reconversion de cet espace pour 18 places de parkings et 6 pour création accès sur le site conformément aux objectifs définis dans le projet de renouvellement urbain.
- **AUTORISER** Mme la Présidente ou son représentant à mandater et signer pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette désaffectation,

À Auvers-sur-Oise, le 17 décembre 2024.

Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la C.C.S.I.



Les annexes des délibérations sont consultables aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.